

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 47

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Laiguillon,

OBJET : FINANCES – Exercice 2019 - Versement d'avances sur subventions et sur contributions par anticipation au vote du budget primitif.

Chaque année, courant janvier, une avance sur subventions et sur contributions est versée aux principales structures financées par la Ville (associations et clubs sportifs professionnels, Centre communal d'action sociale, établissements publics de coopération intercommunale) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal.

Pour l'année 2019, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Montants €
---------------	------------

Avances sur subventions	
Culture	
Cinéma et Cultures	25 000
Compagnie Illicite	10 000
La Locomotive	10 000
Les Lézards qui bougent	15 000
Orai Bat	10 000
Quartier latin	12 000
Ezkandrai	4 000
Praxis	10 000
Oreka	10 000
Total Culture	106 000

Enfance, jeunesse et éducation	
Crèche L'Arche de Noé	30 000
Crèche Luma Baiona	10 000
Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-Ville	40 000
Espace Parents Enfants crèche Babinou	10 000
Patronage laïque des petits bayonnais	130 000
Uda Leku	15 000
Total Enfance, jeunesse et éducation	235 000

Sports	
Association Sportive Bayonnaise	30 000
Aviron Bayonnais football club	75 000
Aviron Bayonnais omnisports	130 000
Aviron Bayonnais rugby amateur	75 000
Club Olympique Bayonnais	10 000
Les Croisés de Saint-André	12 000
Société Nautique de Bayonne	22 000
Total Sports	354 000

Autres	
Comité d'action sociale des collectivités territoriales de Bayonne	25 000
Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne	30 000
Total Autres	55 000

Total avances sur subventions	750 000
-------------------------------	---------

Avances sur contributions	
Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	200 000
Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak	25 000
Etablissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain	150 000
Total avances sur contributions	375 000
TOTAL GENERAL	1 125 000

Par ailleurs, il convient de prévoir une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches au vu de ses besoins effectifs de trésorerie.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des avances sur subventions et sur contributions pour l'année 2019, telles que détaillées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne